

N^o 321, Rio de Janeiro le 22 Octobre 1823.

A. S. Ex^{te}, Monsieur le Vicomte de Chateaubriand, Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. Ex^{te} le n^o 95 de la Gazette officielle, dans laquelle est inséré le discours qui a été prononcé à l'Assemblée Constituante a adressé à l'Empereur en lui présentant six Lois qu'il venait de faire; non pas pour que l'Empereur en ait examiné et sanctionnées, mais tout simplement afin qu'il les publie et les mette à exécution; je m'empresse de transmettre en même temps à V. Ex^{te} la traduction de ce document officiel ainsi que de la réponse du très jeune Souverain.

Comme il n'y a pas un seul mot équivoque dans la harangue du Messager des Cortes, comme à l'usage, dédaignant l'auxiliaire de l'art oratoire, a manifesté avec toute la candeur des belles âmes l'opinion et la volonté de l'Assemblée, je me trouve dispensé naturellement de la besogne de commenter ou d'analyser un discours aussi conséquent dans toutes ses parties et d'une pureté sans égal dans son ensemble. On apporte au Souverain les premiers des travaux d'une Chambre qui débute par Secrète la manière ou le mode de promulguer les Secrètes qu'elle fera; on annonce au Souverain qu'on a déjà eu six de ces Secrètes, qu'ils sont tous sanctionnés par la même Assemblée, qu'il ne manque plus à la consommation de l'ouvrage qu'on le publie en ordonnant aux Sujets de l'Empire de prêter obéissance à la volonté nationale exprimée dans la loi;

cela est fait comme le jour, et on ne peut accuser l'Assemblée et les organes dont elle se sert d'employer les détours ou le mauvais artifice pour dépeindre l'opinion qui la dirige, et la marche qu'elle a voulu adopter.

niauvouin en un particulier j'ai cru que l'Assemblée outrepassait ses attributions et j'ai osé demander à plusieurs députés combien de fois jamais de droit ou de fait il y avait au Président et leurs réponses et leur logique n'ont point été mes sincérités, et bien moins dissipé mes justes allarmes.

Quand on lit le discours adressé par l'Orateur de la Représentation, on est persuadé que l'Assemblée a vu en avant tout ce qu'elle s'en est en droit d'exiger mais en lisant la réponse du Prince on est étonné de voir que S. M. a trouvé le moyen d'accorder quelque chose au-delà; elle s'engage à signer et à faire exécuter à l'avenir et de la même manière toutes les autres lois qui lui seront adressées. Le langage est loin d'être conforme à tout ce que ce Prince a dit aux députés de l'Assemblée en mille occasions; ce n'est pas avec des sentiments d'une candeur sans bornes qu'il avait promis son discours d'ouverture le 3 clai; je ne puis attribuer cette différence si sensible qu'à la volonté de M. D'Aranda. Tant que S. M. a été l'ayé par son Ministère, elle a pu se promettre avec justice; mais depuis qu'elle a perdu cet appui et ce guide, elle semble avoir pris la résolution funeste de se livrer à la perversité et au patriotisme de l'Assemblée. Il serait difficile de calculer avec quelque précision tous les dangers de ce excès de confiance, mais il est aisé de prévoir que c'est élargi au Président les voies de l'anarchie en secondant les vues usurpatrices de l'Assemblée constituante.

Malin